

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 26 (1888)
Heft: 33

Artikel: La pluie sur la rive vaudoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La pluie sur la rive vaudoise.

Saviez-vous que, pendant la longue période de pluies de juin et juillet, l'eau n'est tombée que sur la rive vaudoise ?... En Savoie, à Evian et à Thonon, tout particulièrement, pas une goutte de pluie, un ciel sans nuages, un soleil toujours resplendissant !...

Vous souriez peut-être, vous pensez que nous plaisantons ?... Pas du tout. Ecoutez plutôt ce qu'on écrivait d'Evian, le 1^{er} août, à un journal dont la mission est de faire de la réclame pour les villes d'eau :

« On se plaint partout du temps qu'il fait. On ne peut ici s'en plaindre qu'à moitié, car de la côte française du Léman on voit ce qu'il tombe d'eau sur la Suisse, et, depuis six semaines, j'ai pu constater que le déluge est pour nos voisins, — non pour nous. En ce moment, j'aperçois une averse sur Nyon... Elle sera tout à l'heure sur Rolle, puis sur Morges, puis sur Lausanne... C'est une des distractions du pays de voir passer ainsi les averses en Suisse... »

Puis l'auteur de ces lignes termine en faisant le tableau de tous les attractions de Thonon et d'Evian, ainsi que de l'élégante société qu'attirent ces bords enchantés :

« De la Tour - Ronde à Coudrée, en doublant Evian et Thonon, c'est un continual va-et-vient de charmantes embarcations, c'est-à-dire du vieux château de Blonay, merveilleusement restauré par le comte de Kersaint, jusqu'au château de Coudrée, à M. A. Bartoloni... Sur ce parcours de deux heures sont, en effet, autant de stations ravissantes : la villa Bassaraba, à la princesse de Brancovan, — le Miroir, à M. Bevan, — le PréCurieux, à M. Girod, — les Tilleuls, à M. Pinard, — le chalet Marguerite, au baron de Bonnemains, — la villa Marie, au comte de Patek, — le chalet d'Anty, au comte de Labedoyère, etc.

Sans parler des hôtels de Thonon et d'Evian, où abondent baigneurs et passagers, c'est la charmante société des villas, chalets et châteaux qui fait ici la vie et le mouvement. On voisine beaucoup et fort agréablement. Je puis même dire qu'on s'amuse. J'ai assisté à de fort aimables réunions, entre autres chez le comte de Kersaint et chez le baron Bonnemains, où l'on danse au moins une fois par semaine... Noté : comte de Bagneux, comte et comtesse de Chabrières, colonel Arnaldi Demidoff,

comte et comtesse de Patek, M^{me} de Saiseret, comtesse de Saint-Bon, comtesse de Foras, baronne de Blomby, etc.

Evian possède un fort joli casino-théâtre. A Thonon, c'est la comédie de salon qui fait fureur. Le grand régisseur en est le comte de Patek, qui est lui-même auteur exquis et fort beau diseur. Il est bien secondé par M^{le} Marie Bouvier et par la charmante comtesse de Patek, tout à fait gracieuse dans ses rôles, surtout en paysanne bretonne.

Il serait trop long de dire les déjeuners sur le lac ou dans la montagne, toujours en bandes joyeuses.

On n'oublie pas les pauvres : témoign la vente de charité d'hier, sous la présidence de la baronne de Blonay, où des comptoirs étaient tenus par M^{es} de Foras, de Châteauneuf, de Patek, de Saint-André, etc. »

Lausanne, Vevey, Clarens, Montreux, tenez-vous bien !

Avocates et doctoresses.

Monsieur le rédacteur,

Cette question sur laquelle vous provoquez mon humble avis est assez sérieuse pour être amenée sur un autre terrain que celui de la raillerie. — Cherchons d'abord la cause de cette incursion du sexe féminin dans les carrières libérales. Si l'on considère que la dernière guerre a privé la France et l'Allemagne d'un huitième de leur population masculine, et qu'en outre le chiffre des naissances féminines l'emporte dans les autres pays, on s'explique facilement que toutes les femmes ne peuvent être destinées au mariage.

De même que dans les cités de fourmis et dans le monde des abeilles, on remarque une forte fraction de *tantes* ou éleveuses, l'humanité aussi compte ses représentants féminins destinés au célibat, et dont la plupart seront heureuses d'avoir à dépenser leurs facultés de dévouement au service d'une sœur, d'un frère chargé de famille, ou à celui d'un établissement de bienfaisance ; mais ce lot n'est pas celui de toutes.

Blâmerons-nous alors celles qui, se sentant des facultés éminentes ou une vocation irrésistible, feront des études sérieuses de médecine, de peinture, de musique, voire même de droit, et apporteront ainsi dans les rouages multiples de notre civilisation leur contingent utilitaire.

Ne refusons donc pas aux femmes l'accès à cer-